# PRÉPARER L'AVENIR DU SECTEUR MINÉRAL QUÉBÉCOIS

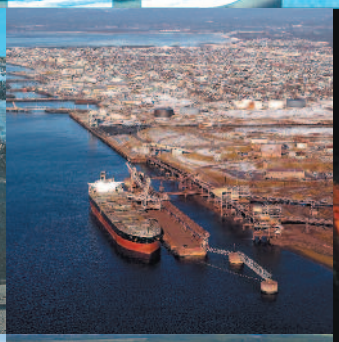

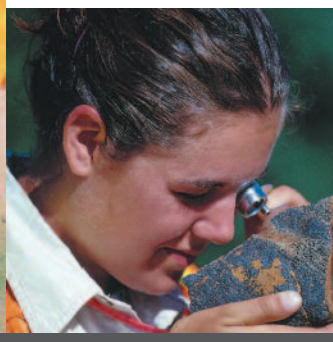

## STRATÉGIE MINÉRALE DU QUÉBEC

**DOCUMENT SYNTHÈSE**

Québec

## MESSAGE DU PREMIER MINISTRE

Cette première stratégie minérale du Québec s'inscrit dans la vision globale du gouvernement d'un développement harmonieux de notre économie qui associe création de richesse, progrès social et protection de l'environnement. Elle prend appui sur le savoir-faire que nous avons acquis pendant des générations en matière d'exploration et d'exploitation minières et nous projette dans l'avenir en assurant un développement durable de nos ressources minérales.

Plus encore, cette stratégie minérale constitue un outil important du développement du Nord québécois qui contribuera à accélérer la création de richesse, à valoriser nos ressources dans le respect du développement durable et à tendre des ponts nouveaux entre les Québécois et les nations autochtones.

Avec cette stratégie minérale, nous affirmons une vision d'avenir qui témoigne de notre ambition pour le Québec et de notre responsabilité à l'égard des générations futures.

Le premier ministre du Québec,

Jean Charest

## MESSAGE DU MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX RESSOURCES NATURELLES ET À LA FAUNE

Avec cette stratégie minérale, nous nous donnons les moyens d'augmenter l'activité minière et d'accroître les retombées économiques qui en découlent. Nous mettons de l'avant des stratégies pour développer l'activité minière, pour que de nouveaux gisements soient découverts, autant dans les régions inexplorées que dans les régions où s'est écrite l'histoire minière du Québec. Nous favorisons l'évolution de cette industrie afin qu'elle mette à profit de nouvelles méthodes d'exploration et d'exploitation, pour qu'elle soit à la fois plus concurrentielle et plus attrayante pour les jeunes travailleurs.

Nous voulons faire de ce secteur une des figures de proue du développement durable.

La participation des communautés locales et autochtones est au cœur de cette stratégie parce que la création de richesse et le développement économique n'ont de sens que s'ils contribuent au mieux-être des citoyens.

Le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune,

Serge Simard

# UN SURVOL DU SECTEUR MINÉRAL QUÉBÉCOIS

## UNE FORCE DE NOTRE ÉCONOMIE

L'industrie minérale contribue de façon significative à l'économie québécoise et à son rayonnement international. Le Québec est un producteur de fer, de zinc, de nickel, de cuivre et d'or.

Plusieurs régions en bénéficient. Les sites miniers sont répartis sur l'ensemble du territoire, mais particulièrement dans le Nord-du-Québec, l'Abitibi-Témiscamingue et la Côte-Nord. Ces trois régions accueillent la majorité des investissements. Cependant l'ensemble des régions bénéficient des retombées grâce aux activités connexes tels le transport, les services techniques et financiers, la transformation, etc.

- On évalue à près de 18 000 le nombre d'emplois liés à l'activité minière québécoise en 2007, soit l'équivalent du secteur pharmaceutique.
- En 2006, le salaire annuel moyen dans l'industrie minière était d'environ 66 500 $, soit près de deux fois celui de la moyenne de l'ensemble des industries.

***

- La valeur totale des expéditions minérales québécoises s'est accrue de plus de 54 % entre 2003 et 2007.
- En 2007, la valeur totale des expéditions minérales au Québec était de 5,5 milliards de dollars dont 29 % était constitué de minéraux non métalliques (minéraux industriels et matériaux de construction).
- Entre 2003 et 2007, les dépenses en exploration sont passées de 134 M$ à 470 M$, un niveau inégalé en vingt ans. En 2008, la croissance s'est estompée mais la situation devrait s'améliorer en 2010.

# LA VISION STRATÉGIQUE DU GOUVERNEMENT : AGIR DÈS AUJOURD'HUI POUR PRÉPARER L'AVENIR

Comme la grande majorité des secteurs industriels liés aux ressources naturelles, l'industrie minérale est cyclique. En considérant qu'il faut généralement compter une dizaine d'années pour ouvrir une nouvelle mine, il s'avère essentiel de planifier en conséquence.

C'est maintenant que nous devons agir afin que cette industrie contribue encore plus au développement économique du Québec et de ses régions.

Par cette première stratégie minérale du Québec, le gouvernement veut recadrer une partie de son action et mettre en place des mesures structurantes qui permettront de préparer l'avenir du secteur minéral et le développement du Nord québécois.

La stratégie minérale du Québec s'appuie sur trois orientations :

- créer de la richesse et préparer l'avenir du secteur minéral québécois ;
- assurer un développement minéral respectueux de l'environnement ;
- favoriser un développement associé aux communautés et intégré dans le milieu.

En conjuguant le développement économique, la protection de l'environnement et la participation des communautés, nous assurerons le développement durable des ressources minérales du Québec.

ORIENTATION

1

# CRÉER DE LA RICHESSE ET PRÉPARER L'AVENIR DU SECTEUR MINÉRAL

Préparer l'avenir, c'est mettre en place les mesures nécessaires pour assurer le développement du secteur minéral du Québec. C'est faire preuve d'ambition en ouvrant de nouveaux territoires à l'exploration. C'est faire preuve de créativité en innovant et en optimisant notre potentiel minéral. C'est faire preuve de prévoyance afin de répondre aux besoins en main-d'œuvre. Enfin, c'est se donner les moyens de nos ambitions avec la création du Fonds du patrimoine minier.

Créer de la richesse, c'est s'assurer que le secteur minéral contribue à l'économie du Québec et de ses régions, crée de nouveaux emplois et assure aux Québécois une juste compensation en contrepartie de l'exploitation de nos ressources naturelles.

## INVESTIR POUR L'AVENIR

Le potentiel minéral du Nord québécois est considérable. La stratégie minérale propose d'accélérer le développement minéral du Nord québécois. Au cours des cinq prochaines années, un ambitieux plan d'acquisition de connaissances géoscientifiques pour stimuler l'exploration du Nord québécois sera réalisé ce qui permettra d'identifier de nouveaux gisements et de favoriser éventuellement l'ouverture de nouvelles mines. D'autre part, nous améliorerons l'accès au territoire.

Investir pour l'avenir, c'est aussi encourager la diversification des ressources minérales exploitées au Québec; le diamant est un bon exemple d'une nouvelle substance minérale qui pourrait être exploitée au Québec. Par ailleurs, nous appuierons la recherche de nouveaux gisements de cuivre.

## AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ ET ACCROÎTRE LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Le gouvernement accorde une grande importance à la mise en place d'un ensemble de règles qui permettent d'assurer le développement concurrentiel du secteur minéral tout en bénéficiant d'un juste retour de l'exploitation des ressources naturelles.

Les minéraux sont des ressources qui ne sont pas renouvelables. C'est pourquoi il convient d'assurer au Québec un juste retour de l'exploitation de ces ressources. Au cours des prochains mois, le gouvernement examinera le régime de redevances minières ainsi que les moyens pour favoriser la première transformation au Québec. Ces questions soulèvent un certain nombre d'enjeux qui ont un impact sur la compétitivité du secteur et la maximisation des retombées pour le Québec.

Différentes mesures contribuent à la compétitivité du secteur minéral québécois. Ce sont, entre autres, la disponibilité des connaissances géoscientifiques, la qualité de la formation de la main-d'œuvre et le régime fiscal. Dans un contexte de mondialisation, nous voulons contribuer à améliorer la compétitivité du secteur minéral en appuyant l'innovation et le développement de l'entrepreneuriat québécois.

Des organismes en innovation pourront compter sur un soutien financier stable. Nous allons appuyer le développement de technologies dans les domaines prioritaires pour le secteur minéral québécois et mettre en place un réseau d'innovation.

Nous voulons continuer à favoriser le développement d'entreprises québécoises dans l'exploration, mais également à soutenir le développement de l'entrepreneuriat québécois pour aider les entreprises québécoises à passer aux stades de l'exploitation minière et de la transformation.

## RÉPONDRE AUX BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE

Pour l'industrie, répondre aux besoins en main-d'œuvre constituera un défi à relever. À moyen et à long termes, l'industrie minérale devra pourvoir des milliers d'emplois qui seront attribuables à l'ouverture de nouvelles mines ou à des départs à la retraite. Le gouvernement propose plusieurs mesures pour relever ce défi.

Nous allons d'abord optimiser l'offre en éducation et en formation.

Pour cela, nous mettons sur pied l'Institut national des mines qui a pour mission de coordonner l'offre de formation dans les métiers, techniques et professions du domaine minier de manière à ce qu'elle corresponde aux besoins de l'industrie et qu'elle soit disponible là où sont les besoins.

Afin de faire connaître les possibilités d'emplois dans le secteur minéral, des campagnes de mise en valeur seront réalisées en partenariat avec les organismes concernés.

## SE DONNER LES MOYENS DE NOS AMBITIONS : LE FONDS DU PATRIMOINE MINIER

Le gouvernement crée le Fonds du patrimoine minier, qui est financé par une partie de redevances minières versées par les entreprises pour l'exploitation de la ressource minérale.

Le Fonds du patrimoine minier permet d'assurer un financement stable des activités liées à l'acquisition de connaissances géoscientifiques, à l'innovation et au développement de l'entrepreneuriat québécois. Le Fonds permettra de financer ces activités à hauteur de 200 M$ sur dix ans.

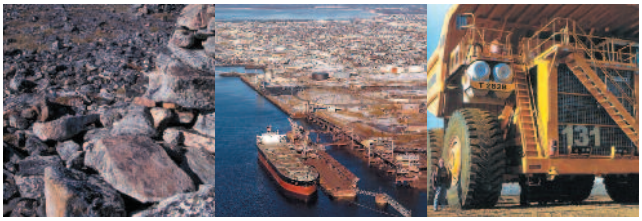

ORIENTATION

2

# ASSURER UN DÉVELOPPEMENT MINÉRAL RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement commence au moment de la conception d'un projet minier et s'applique à toutes les étapes de réalisation d'un projet, soit l'exploration, la mise en valeur, l'aménagement, l'exploitation et la remise en état du site une fois les opérations terminées.

Malgré les efforts consentis par l'industrie minière pour la protection de l'environnement et les divers règlements et lois applicables, certains aspects du développement minéral peuvent être améliorés. La stratégie minérale comporte différentes mesures à cet égard afin d'effacer les traces du passé, d'assurer une meilleure protection environnementale et de protéger des territoires d'exception pour les générations futures.

## RESTAURER LES SITES MINIERS ABANDONNÉS

Le gouvernement du Québec a hérité dans les dernières décennies d'un certain nombre de sites miniers contaminés. Ces sites sont un passif environnemental pour le Québec. Ce n'est pas un héritage que nous voulons léguer aux générations futures. Nous comptons restaurer les sites miniers abandonnés en mettant en œuvre le plan gouvernemental de restauration des sites abandonnés. Les travaux de restauration sont commencés et s'effectueront sur dix ans.

## ASSURER UNE MEILLEURE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT POUR L'AVENIR

Nous voulons aujourd'hui nous assurer que les travaux d'exploration et d'exploitation minières seront réalisés dans le respect de l'environnement. C'est pourquoi nous adopterons de nouvelles normes pour garantir la restauration des sites miniers et ainsi éviter que les générations futures aient à payer pour la restauration de sites miniers abandonnés. De plus, le seuil des exigences pour être soumis aux études d'impact environnemental sera abaissé et passera de 7 000 à 3 000 tonnes de minerai ou plus par jour.

Il en sera de même pour l'exploration minière : nous adopterons des normes plus exigeantes pour garantir la restauration des sites une fois les travaux terminés.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune publiera un guide pour informer les entreprises de leurs obligations au regard de la restauration des sites.

## PROTÉGER DES TERRITOIRES POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Conformément à son engagement, le gouvernement a l'intention d'étendre son réseau d'aires protégées. Cela implique que d'autres territoires pourront être soustraits à l'activité minière. Par ailleurs, cinquante sites géologiques exceptionnels seront créés d'ici 2013.

Nous allons également contribuer à l'évaluation des eskers en Abitibi, et nous veillerons à assurer leur protection s'il y a lieu.

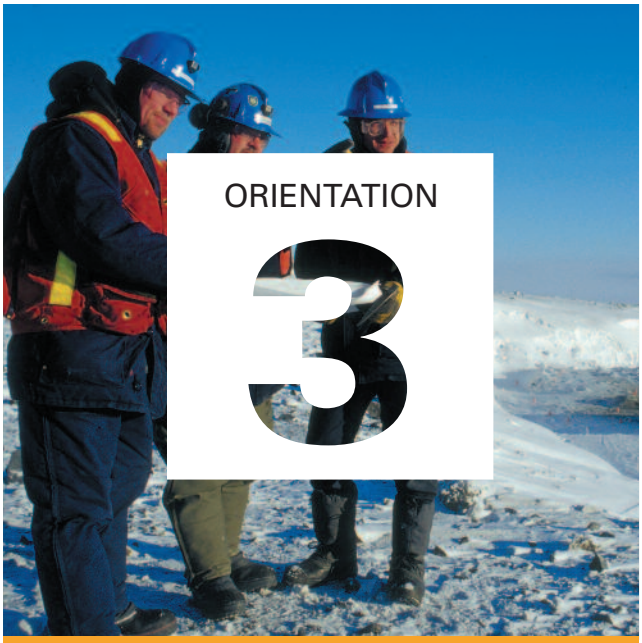

ORIENTATION

3

# FAVORISER UN DÉVELOPPEMENT MINÉRAL ASSOCIÉ AUX COMMUNAUTÉS ET INTÉGRÉ DANS LE MILIEU

Les communautés locales et autochtones veulent jouer un plus grand rôle dans le développement minéral. Le gouvernement souscrit à cette volonté qui encourage la participation et l'engagement des citoyens et des communautés et qui est conforme aux principes du développement durable.

## FAVORISER LA PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES ET AUTOCHTONES AU DÉVELOPPEMENT MINÉRAL

Les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire ont comme mandat, entre autres, de réaliser des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire. Ces plans détermineront les objectifs régionaux relativement à la mise en valeur des ressources naturelles.

De plus, des ententes spécifiques pourront être conclues avec les régions. Modulées en fonction des besoins, ces ententes constituent un outil de développement pour le secteur minéral.

Géologie Québec, par l'intermédiaire des directions régionales du Ministère, mènera une consultation au moment de l'élaboration de sa programmation annuelle de travaux.

La stratégie minérale comporte des mesures particulières pour les communautés autochtones, entre autres le financement de fonds miniers autochtones, les ententes avec le secteur privé et des moyens pour faciliter l'accès à l'emploi.

L'information et la consultation des communautés habitant près des lieux où s'implantent des projets miniers sont nécessaires et souhaitables. Pour une société minière désirant développer son projet, les préoccupations exprimées et les solutions aux problèmes soulevés sont plus faciles à considérer au moment de l'élaboration du projet. Dans un souci de respect des principes de développement durable, un processus de consultation publique pour les projets de moins de 3 000 tonnes métriques de minerai par jour est instauré.

## DIFFUSER L'INFORMATION SUR LES TITRES MINIERS

Avec la stratégie minérale, le gouvernement vise à accroître le développement de l'activité minérale. L'information des communautés locales et autochtones constitue un facteur clé pour assurer la réussite des projets. Les municipalités régionales de comté et les communautés autochtones seront informées, si elles le désirent, de la délivrance des nouveaux titres miniers.

## CONCILIER LES USAGES DU TERRITOIRE

Compte tenu de la difficulté à trouver de nouveaux gisements, les entreprises souhaitent avoir un accès au territoire le plus large possible. D'autre part, on trouve de plus en plus d'usages sur le territoire. C'est pourquoi la stratégie minérale compte trois mesures pour favoriser la conciliation des activités minières avec les autres usages sur le territoire. La Loi sur les mines sera révisée afin d'accorder au ministre le pouvoir de soustraire certains territoires pour réduire les conflits d'usage, de lui permettre de refuser l'attribution d'un bail d'exploitation de substances minérales de surface et également de lui permettre de mettre fin à un titre minier pour ces substances, dans l'intérêt public.

Photos :

ArcelorMittal Mines Canada, Compagnie minière IOC, Geotech, Glendyne, Luc Corriveau, Marc-André Grenier, Stornoway Diamond, Xstrata Nickel – Mine Raglan et Xstrata Cuivre – Fonderie Horne

*Avec la collaboration de l'Association minière du Québec et de l'Association de l'exploration minière du Québec.*

Le présent document est une synthèse de la stratégie minérale du Québec, *Préparer l'avenir du secteur minéral québécois*, dont la version intégrale peut être obtenue dans le site Internet **www.QuebecMinier.gouv.qc.ca**

This document is also available in English.

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009
ISBN : 978-2-550-52911-8 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-52919-4 (PDF)

Code de diffusion : 2009-5001

***Ressources naturelles et Faune***
Québec